

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 22 avril 2025 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale adjointe, madame Marie-Pier Pharand et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 27 mars 2025 à 18 h 32.
4. Dépôt, présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # AG-055-2025 décrétant l'achat et l'installation de nouveaux luminaires sur les voies du réseau artériel et autorisant un emprunt de 483 500 \$.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1328-04-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

Un vote est demandé par le conseiller, monsieur Frank Pappas.

Pour : 5 (Mme Joan Raymond, M. Daniel Beaudoin, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)

Contre : 3 (M. Raymond Saint-Aubin, M. Michaël Vangansbeck et M. Frank Pappas)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des voix.

AG-1329-04-2025

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 27 MARS 2025 À 18 H 32.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 mars 2025 à 18 h 32 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le jeudi 27 mars 2025 à 18 h 32 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. DÉPÔT, PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-055-2025 DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX LUMINAIRES SUR LES VOIES DU RÉSEAU ARTÉRIEL ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 483 500 \$.

Le président, monsieur Gilles Boucher, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # AG-055-2025 décrétant l'achat et l'installation de nouveaux luminaires sur les voies du réseau artériel et autorisant un emprunt de 483 500 \$.

Monsieur Boucher présente le projet de règlement qui prévoit une dépense au montant de 483 500 \$ pour l'achat et l'installation de 54 nouveaux luminaires complets, de l'achat et l'installation d'un nouveau fût complet (sans tête) sur le chemin Chertsey, de l'achat et l'installation de 4 têtes de luminaires sur le pont du Lac Masson et de 18 bases de béton pour remettre à niveau le réseau de luminaires du noyau villageois sur le réseau artériel.

Le montant de l'emprunt sera payable à l'ensemble de l'agglomération par quotes-parts sur une période n'excédant pas 25 ans.

La répercussion annuelle de ce règlement sur le service de la dette de chacune des municipalités liées est de 16 303 \$ calculé pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit un montant de taxes municipales pour cet achat projeté de 5.66 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 475 705 \$) ; et annuellement de 16 303 \$ pour la Ville d'Estérel ce qui représente 12.86 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 567 314 \$).

Le président, monsieur Gilles Boucher, donne avis de motion qu'un *règlement # AG-055-2025 décrétant l'achat et l'installation de nouveaux luminaires sur les voies du réseau artériel et autorisant un emprunt de 483 500 \$* sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

QUE le projet de règlement sera accessible sur le site Internet www.lacmasson.com dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

AG-1330-04-2025

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 42, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore la séance, l'ordre du jour étant épuisé et de lever l'assemblée.

Mention :

« Je, Gilles Boucher, atteste que la **signature** du présent procès-verbal équivaut à la **signature** par moi de toutes les **résolutions** excepté la ou les **résolution(s)** numéro(s) _____ **pour** laquelle j'exerce le droit de veto conformément à l'article 53 *Loi sur les cités et les villes* ».

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Séance enregistrée en vidéo et audio
/jsl